



DEMANDE DE PARTICIPATION

Une journée au jardin



ROCHEFORT
DIMANCHE 24 MAI 2026

10H À 19H

Jardin de la Marine
ARSENAL MARITIME

Entrée libre - Rens. : 05 46 82 65 00



La Ville de Rochefort organise la 24^{ème} édition d'Une journée au Jardin, dimanche 24 mai 2026 de 10 heures à 19 heures au Jardin de la Marine sur le site prestigieux de la Corderie Royale.

Cette manifestation conviviale et gratuite accueille tous les ans plusieurs milliers de visiteurs et près de 80 exposants, professionnels de l'horticulture, associations horticoles et de jardiniers.

Pour la réussite de cette manifestation, nous espérons vous compter parmi nous. Nous vous remercions de confirmer votre présence en retournant votre demande de participation complétée.

Conditions générales d'admission

Cette manifestation conviviale est ouverte aux professionnels de l'horticulture, aux associations horticoles ou de jardiniers pour l'exposition et la vente, de végétaux, matériel de jardinage, objets de décoration de jardins. L'inscription ainsi que l'emplacement sont gratuits pour tous les exposants. Les exposants ne peuvent demander à l'organisateur une garantie sur l'exclusivité des produits présentés.

En cas de désistement, nous vous demandons de nous en avertir avant le vendredi 15 mai 2026 au service Communication :
05 46 82 66 56 / s.couprrie@agglo-rochefortocan.fr

Engagement des exposants

Les exposants pourront monter leur stand à partir de 8 heures jusqu'à 9 heures 45, et les démonter à partir de 19 heures.

Chaque exposant organisera son stand, de façon à afficher la raison sociale de son entreprise, son enseigne s'il y a lieu et ses coordonnées. Il s'engage à le tenir ouvert et garni pendant toute la durée de la manifestation.

Pour les végétaux, l'étiquetage est particulièrement important. Un public, même néophyte, devra pouvoir identifier clairement les plantes (espèces et noms de cultivars s'il y a lieu), ou bien être renseigné clairement et précisément. Il devra respecter les limites des espaces attribués.

Le stationnement des véhicules ne devra pas nuire à l'esthétique générale de la journée. Ces derniers, ainsi que les remorques, devront être garés sur les emplacements prévus à cet effet (parking exposants ou emplacements réservés).

Les équipements électriques des exposants doivent être conformes aux normes en vigueur.

Les exposants restitueront les lieux dans l'état dans lesquels ils les ont trouvés, après avoir effectué la remise en état qui s'avèrera nécessaire.

Assurance obligatoire

Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance individuelle « tous risques » (risque climatique, entre autres) et responsabilité civile.

La surveillance des stands est obligatoire : les vols, détériorations ou destructions survenus pendant l'installation, la durée de l'exposition (heures d'ouverture au public) ou le démontage, ne peuvent être couverts par l'assurance de la Ville de Rochefort.

Obligations et droits de l'organisateur

La Ville de Rochefort se réserve le droit avant ou pendant l'exposition de faire retirer de la vente tout objet ou présentation qui ne serait pas conforme au thème de l'exposition, ou à l'image de marque de la manifestation.

La manifestation ne se déroulant que sur la journée du dimanche, aucun gardiennage ne sera assuré ni dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 mai, ni dans la nuit du dimanche 24 au lundi 25 mai 2026.

Une journée
au jardin

DEMANDE DE PARTICIPATION

Formulaire interactif téléchargeable sur le site : <http://www.ville-rochefort.fr/unejourneeaujardin>
à retourner avant le **vendredi 24 avril 2026**

- par email à : s.couprrie@agglo-rochefortocan.fr
- par courrier à : Mairie de Rochefort - Service Communication
119 rue Pierre Loti - BP 60030 - 17301 ROCHEFORT CEDEX

Les informations ci-dessous sont traitées par le service Communication de la Ville de Rochefort pour l'examen de cette demande

NOM OU RAISON SOCIALE _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél _____ Fax _____

NOM et fonction du responsable _____

Email _____

Site Internet _____

Nature des produits exposés (obligatoire)

SURFACE DE L'EMPLACEMENT SOUHAITÉ

5M linéaires 15 M² 50 M² 100 M²

Autres besoins particuliers

A noter : la Ville de Rochefort ne fournit pas de matériel d'exposition (tables, chaises, tivois)

Je soussigné _____ Date et signature